



# Devenir infirmier : ce qui change en 2019



*Les étudiants en soins infirmiers s'engagent pour trois années d'études sanctionnées par le diplôme d'État d'infirmier (diplôme reconnu grade licence) alors qu'un nouveau dispositif d'admission en Instituts de formation en soins infirmiers (IFSI) entre en vigueur début 2019. Désormais, plus de concours mais des vœux formulés sur Parcoursup et une admission sur dossier.*

**Les modalités en cours avant la prochaine rentrée 2019.** À l'heure actuelle, les candidats passent un concours organisé par chaque institut de formation en soins infirmiers (IFSI) ou par des groupements d'IFSI, avec des épreuves écrites d'admissibilité et un oral d'admission. La sélectivité des concours est très variable selon les IFSI, certaines places restant non pourvues, notamment dans des zones démographiquement en tension. Les recrutements en IFSI sont très diversifiés : néo-bacheliers, étudiants ayant suivi une préparation au concours après le bac, étudiants en réorientation,

personnes en reconversion ou en promotion professionnelle, titulaires d'un diplôme et d'une expérience comme aide-soignant ou comme auxiliaire de puériculture. Les conventions entre IFSI et universités prévoient un accès inégal aux services universitaires (BU, sport, médecine préventive, carte d'étudiant, droit de vote...) : la normalisation de cette situation est demandée depuis plusieurs années par les étudiants.

**Nouvelles modalités pour l'entrée en IFSI en 2019.** Pour les néo-bacheliers et les étudiants en reconversion la formulation des vœux s'effectue sur la plateforme Parcoursup. Les aides-soignants et les auxiliaires de puériculture conservent une voie d'accès spécifique au titre de la promotion professionnelle. L'admission en IFSI est dorénavant sur dossier : prise en compte de l'ensemble des compétences et valorisation des parcours, avec un objectif de diversité du recrutement. En 2019, le parcours des étudiants ayant suivi une prépara-

tion sera pris en compte et valorisé. L'examen des dossiers sera réalisé selon des procédures harmonisées au niveau national, par chaque regroupement d'IFSI. Il est envisagé une possible mise en place de dispositifs d'accompagnement et de consolidation des acquis, à l'image de ce qui est déjà en usage à l'université.

**L'ancien concours en quelques chiffres.** 180 000 candidatures déposées (chaque candidat postule à de nombreux IFSI) pour 31 000 places à pourvoir, mais certaines restent vacantes du fait de la multiplicité des concours. 25 M€, c'est le coût de l'inscription aux concours des déplacements pour s'y rendre et des préparations aux concours pour les étudiants et leurs familles.

**Une nouvelle logique :** valoriser davantage la construction du parcours d'orientation dans la durée, pour les néo-bacheliers comme pour les étudiants ou professionnels en reconversion. Les avantages pour les étudiants : un meilleur accompagnement des néo-bacheliers dans leur projet d'orientation, un dialogue renforcé entre IFSI et lycée sur l'orientation progressive des étudiants, une meilleure affectation dans toutes les places en IFSI, une attractivité renforcée de la filière, la limitation de l'utilisation des années de préparation au concours et des inscriptions d'attente dans les formations universitaires et enfin un coût global moins élevé (suppression des coûts d'inscription aux concours, et des frais de déplacement...).

**Concrètement, quelle procédure sur Parcoursup ?** Du 22 janvier

au 13 mars, les étudiants s'inscrivent et formulent le vœu « formation en soins infirmiers » et des sous-vœux permettant de candidater pour tel ou tel IFSI. Les IFSI, regroupés à partir d'un même territoire, examinent les dossiers et les classent sur la base des « attendus » définis nationalement. Les étudiants reçoivent alors les propositions pour l'ensemble des vœux et sous-vœux qu'ils ont formulés et se prononcent. Les places non pourvues peuvent être réintroduites dans la procédure complémentaire. La mobilité géographique des candidats reste possible.

**Les étudiants inscrits en préparation IFSI en 2018-2019** déposent également leur dossier sur Parcoursup ; l'analyse des dossiers prendra positivement en compte cette année supplémentaire et les compétences acquises. Dès la rentrée prochaine, les « prépas IFSI » pourront mettre davantage l'accent sur l'acquisition de compétences complémentaires et la réflexion sur l'orientation et moins sur la préparation technique des épreuves. Désormais, les néo-bacheliers seront mieux accompagnés dans leur projet d'orientation et l'avis motivé des équipes pédagogiques du lycée sur les vœux est évidemment une donnée clé pour les équipes d'accueil dans les IFSI. Les modalités d'examen des dossiers des étudiants en reconversion permettront de valoriser les compétences acquises.

## EN SAVOIR PLUS

onisep.fr  
parcoursup.fr